



Annulation du contrat de construction

Par **eric35450**, le **22/11/2012** à **10:54**

Bonjour, j'ai signé un contrat de construction avec un constructeur, le délai de 7 sept jours est passé, le permis de construire est accordé, mais je n'ai pas d'offre de prêt, je n'ai qu'une simulation bancaire.
Lors de la mise au point technique il est apparu que la dalle de l'étage n'était pas comprise, c'était un plancher en bois, donc là plus value. Alors aujourd'hui j'ai envoyé une lettre recommandée à mon constructeur, en lui indiquant que je n'avais pas les offres de prêts, il refuse d'annuler mon contrat, comment puis je faire pour annuler celui ci, en sachant qu'il veut de mettre une plus value.
merci de votre aide